

Dans ces circonstances, M. Otway était donc intervenu le 20 novembre 1851, au nom de MM. Pitman et Simpson, auprès de l'administration réactionnaire; et sa note, après avoir raconté les faits, dont nous venons nous-même de donner une analyse succincte, se terminait de la manière suivante:

Légation Britannique à Mexico.

20 novembre 1858.

.....
"Le soussigné, conformément aux instructions qu'il a reçues de son gouvernement, a supplié celui de Mexico, de publier une circulaire relativement à la manière dont, MM. les chefs civils et militaires placés sous l'autorité du gouvernement, doivent se conduire à l'égard des sujets de S. M.; mais par déférence pour le gouvernement mexicain et pour la personne des membres qui le composent, il n'a pas rempli toutes ces instructions, ni demandé la prompte destitution du général Miramon, non seulement pour sa dernière insubordination et ses procédés illégaux contre les sujets de S. M.; mais encore pour sa conduite antérieure qui ne leur est pas moins préjudiciable. Le soussigné n'a point encore demandé cette destitution, parceque au moment du départ du packet de Londres, le chargé d'affaires du Mexique près la cour de Saint-James avait proposé l'adoption d'une mesure moins décisive, et qu'il avait reçu lui-même, en dernier lieu, l'ordre de ne pas demander cette destitution comme condition sine qua non de réparation dans le cas où l'on aurait l'espérance d'un changement favorable, tant de la part du général Miramon que de celle de ses officiers.

"Aujourd'hui, le soussigné, voit avec la plus grande peine qu'il n'existe aucune espérance de changement, et il ne lui reste qu'à accomplir avec le pénible devoir de demander au nom du gouvernement de la Grande Bretagne, la destitution immédiate du général Miramon et la publication officielle des motifs de cette destitution.

"Le soussigné espère cependant qu'il plaira à S. E. le président de la République, d'ordonner la restitution immédiate à MM. Pitman et Simpson, des sommes qui leur ont été extorquées, et des intérêts

qui leur correspondent. S'il en était autrement, si S. E. prétendait soutenir ce général dans cette affaire, le soussigné a l'honneur de prévenir S. E. le Ministre des Relations Extérieures, que la demande de destitution du général Miramon est précise, formelle et officielle, et il prie le gouvernement de Mexico de vouloir bien lui communiquer sa décision affirmative ou négative avant la sortie du packet qui partira en décembre prochain pour l'Europe.

"Le soussigné &c.

"Signé C. OTWAY."

"A S. E. D. S. M. de Castillo y Lanzas, Ministre des Relations Extérieures.—Mexico."

Cette demande, avons nous dit, fut renouvelée une première fois le 1er décembre 1858, une seconde fois le 4 du même mois, et les choses n'ayant pas changé, depuis, comment se fait-il que deux mois après, M. Otway ait reconnu au nom du gouvernement anglais, en qualité de président de la République, le général dont il avait par trois fois demandé officiellement la destitution, avec insertion au journal du gouvernement des motifs qui l'avaient provoquée?

Nous craindrions, en répondant nous-même à cette question, de nous tromper sur les véritables motifs de cette reconnaissance; c'est pourquoi nous abandonnons la réponse à ceux qui sont plus versés que nous dans les profondeurs de la politique réactionnaire, et nous passons immédiatement aux assassinats de Tacubaya.

ASSASSINATS DE TACUBAYA.

Dans un brochure intitulée: *Des suites de la contre-révolution de 1660 en Angleterre*, M. Benjamin Constant a décrit les tristes conséquences des réactions politiques en ce pays.

Après avoir raconté les engagements violés, les amnisties enfreintes, les protestations foulées aux pieds par Charles II et Jacques II,

et les persécutions dirigées contre les anciens défenseurs de la République anglaise, B. Constant rappelle les moyens odieux à l'aide desquels on avait, au nom du roi, organisé l'espionnage et la délation pour frapper plus sûrement ceux qui ne professaient pas les opinions dominantes.

Les vingt premières années du règne de Charles II, dit-il, présentent quinze prétendus complots, sous des dénominations variées, et dans chacune de ces procédures, on voit figurer les mêmes espions, les mêmes dénonciateurs, les mêmes témoins. Ces témoins, la plupart condamnés précédemment pour vols, pour actes de faux, pour les délits les plus infâmes, étaient logés dans le palais de White-Hall, entourés de gardes et comblés de pensions et de bienfaits. Pour captiver la confiance de juges bien dignes d'eux, ils rétractaient chaque fois leurs dépositions précédentes, et se déclaraient, par un serment nouveau, coupables de parjure, dans les sermens antérieurs qu'ils avaient prêtés. — Ainsi périrent dans les supplices une infinité de catholiques et surtout de protestans, dont l'unique crime était d'avoir autrefois servi dans l'armée républicaine.

Sous Jacques II, deux monstres, Jefferies et Kuk, parcoururent l'Angleterre; et toujours ivres ou furieux, ils unirent partout les supplices à la dérision. — C'était au son de la musique qu'ils faisaient périr à la fois plusieurs centaines de condamnés. — Innocens et coupables furent livrés aux soldats. — Le pays entier fut couvert de têtes et de membres déchirés; et chaque village put contempler à l'aise le cadavre supplicié de quelques uns de ses habitants. — Un femme, connue par sa bienfaisance, avait donné asile à un fugitif, le malheureux la dénonça, et elle fut brûlée vive. — Une autre de soixante dix ans, dont le fils servait dans l'armée du roi, fut accusée du même crime. Trois fois les jurés la trouvèrent innocente; trois fois Jefferies la renvoya avec l'ordre de la déclarer coupable. — A la fin, ces instrumens à jamais infâmes, cédèrent à la terreur, et Jacques II, pour s'excuser de n'avoir pas fait grâce à cette infortunée, dit qu'il avait promis à Jefferies de ne soustraire à la mort aucun de ceux qu'il aurait condamnés.

C'est ainsi, qu'après la seconde restauration, nous avons eu en France, les assassinats du Midi, les cours prévotales, l'exécution du

maréchal Ney, de Labédoyère et de Mouton Duvernet; l'expulsion des conventionnels, les conspirations fomentées et suivies d'exécutions capitales; et que, même après 1830, nous avons entendu M. Pasquier, président de la chambre des Pairs, proclamer au nom de cette assemblée la solidarité du sang versé par elle à cette époque néfaste.

Eh bien! toutes ces horreurs devaient encore être dépassées par l'infamie des assassinats de Tacubaya.

Dans les événements qui s'étaient en effet passés en Angleterre, sous les règnes de Charles II et de Jacques II, et en France sous celui de Louis XVIII, les passions réactionnaires étaient exaltées par le souvenir des souffrances qu'avaient endurées les partisans des Stuarts et des Bourbons, à la suite des révolutions qui les avaient obligés à fuir leur pays pour se réfugier sur la terre étrangère; et comme ils n'avaient rien appris, ni les uns ni les autres, durant leur longue émigration, ils ne virent dans les vengeances qui souillèrent leur retour, que les justes représailles des maux qu'ils avaient endurés depuis le commencement de la Révolution.

Ici, rien de pareil n'était arrivé. La Révolution d'Ayutla, pacifique s'il en fût, n'avait causé de préjudice à personne. Loin d'avoir à s'en plaindre, le clergé aurait dû s'incliner devant la modération dont le gouvernement fit preuve à son égard; puisque, tout en proclamant "qu'un des plus grands obstacles qui s'opposassent à la prospérité et à l'agrandissement de la nation, provenait du défaut de mouvement ou de libre circulation d'une grande partie de la propriété foncière, base fondamentale de la fortune publique"¹; la loi du 25 juin 1856, cependant, cette loi contre laquelle les prêtres et les moines ont tant crié et qu'ils ont eu hâte de faire rapporter six jours après l'occupation de la capitale par les troupes dont la trahison avait été payée avec l'argent qui en provenait; cette loi, disons-nous, laissait au clergé la nue propriété de toutes ses richesses, et se contentait d'adjuger les biens ecclésiastiques à ceux qui les occupaient en qualité de locataires, au moment de la publication de la loi, à la charge par eux d'en rembourser la valeur au propriétaire, c'est-à-dire au clergé, en

¹ Préambule de la loi du 25 juin.

prenant pour base d'estimation le loyer qu'ils servaient, et en considérant le dit loyer comme s'il eut été le résultat d'un intérêt provenant d'une somme placée à 6 p^o par an.¹

L'armée, non plus, n'avait point à se plaindre, car en voulant l'assujettir au droit commun, le gouvernement ne voulait que mettre un terme aux abus résultant de sa juridiction particulière; et nous ne comprendrions pas que la France, si fière des principes proclamés chez elle en 1789, trouvât mauvais que le Mexique tentât d'imiter la conduite dont elle fait avec raison son principal titre de gloire aux yeux du monde civilisé.

Ce fut, cependant, au sein de l'armée et du clergé, que se formèrent ces protestations qui devaient se traduire, le 17 décembre 1857, en coup d'État; et l'irritation croissant chaque jour avec les difficultés que rencontrait la contre-Révolution, finit par aboutir à l'un des plus grands crimes dont les annales de la réaction aurent à rougir devant la postérité; nous voulons parler des assassinats de Tacubaya!

Nous avons expliqué comment M. Miramon, après le tour de passe-passe qui lui avait valu la présidence occupée avant lui par Zuloaga, était parti pour sa première campagne contre Veracruz. A la même époque, M. Dégollado, général en chef de l'armée constitutionnelle, à la tête de 4 à 5,000 hommes, tout au plus, dont encore la moitié à peine étaient armés, fit un mouvement contre la ville de Mexico, dans le but d'empêcher les autorités de cette ville d'envoyer des renforts au corps expéditionnaire, et vint camper à Tacubaya, village situé à 4 kilomètres environ de la capitale.

L'alarme fut grande dans cette dernière ville. Le général Antonio Corona, chargé du commandement en l'absence de Miramon, convoqua le ban et l'arrière ban des défenseurs des Garanties; et bientôt on vit entrer dans la capitale tout ce que la réaction possédait de fidèles, depuis les Pandours de Mejia, jusqu'aux Routiers commandés par le général Leonardo Marquez.

Celui-ci arriva le 8 avril 1859. Deux jours après, c'est-à-dire le 10,

¹ Article 1er de la loi précitée.

il sortit à la tête de 4 à 5,000 hommes environ, et de 40 pièces d'artillerie pour aller faire le siège du village où s'étaient établis les défenseurs de la constitution, et fut repoussé dans un assaut qu'il donna le même jour, entre 4 et 5 heures de l'après-midi.

Le lendemain, il fut encore repoussé par deux fois, et ce ne fut qu'à la troisième attaque qu'il parvint à se rendre maître de la ligne de fortifications élevées à la hâte par ses adversaires.—Il était alors environ 11 heures du matin.

A la même heure, Mr. Miramon entra au palais accompagné seulement de ses aides de camp. Il avait été obligé d'abandonner le siège de Veracruz avant même de l'avoir sérieusement commencé, et il arrivait d'autant plus furieux de sa déconvenue, que comptant sur la trahison pour lui ouvrir les portes de cette place, il n'avait fait aucun préparatif pour s'en emparer.

Il monta à cheval à midi pour se rendre de sa personne sur le lieu de l'action. Il fit prudemment un circuit, de 4 lieues au moins, pour ne pas se rencontrer face à face avec les restes de l'armée constitutionnelle, et opéra sa jonction avec le général Marquez vers les trois heures de l'après-midi.

Maintenant, que se passa-t-il entre ces deux hommes si bien faits pour s'entendre?—Nous l'ignorons.—Nous savons seulement qu'après avoir saccagé ce village, les prétendus défenseurs des Garanties, encore dégoutants de sang, se portèrent sur l'hôpital où l'on avait déposé pêle-mêle, sans distinction d'amis et d'ennemis, les blessés de la veille et des jours précédents. Là se trouvaient réunis sept médecins, sept hommes de cœur et d'avenir, que leurs devoirs tenaient enchaînés aux lits des mourants. Marquez les en fit arracher, et le soir, ils furent impitoyablement passés par les armes, en compagnie de plusieurs officiers blessés, que le hasard de la bataille avait livrés aux réactionnaires dans la même journée.

Ces assassinats furent commis aux portes même de la capitale de la République; sous les yeux du clergé, des Ministres de France et d'Angleterre et du parti qui réclame à lui seul le privilège de la modération; sans que le clergé dont les intérêts seuls entretenaient, la

guerre civile qui ensanglantait la République depuis plus de quinze mois ; sans que les Ministres européens qui prétendaient représenter à Mexico les avantages de la civilisation ; sans que les hommes qui parlent à chaque instant de la modération de leurs principes, intervinssent au nom de la religion qui interdit la vengeance et encore plus l'assassinat ; au nom de la civilisation qui proteste contre ces façons de *bestiaires* ; au nom de la véritable modération qui nous prescrit de nous respecter dans la personne des autres, et fait de notre ennemi vaincu un personnage sacré pour nous, l'hôte au quel nous ne pouvons refuser l'entrée de notre foyer domestique.

Il furent exécutés à sang froid, sans même avoir pour excuse l'exaltation de la bataille, sur des hommes blessés ou désarmés, et par conséquent sans défense ; et ce qui pis est, sur des médecins que la sainteté de leur ministère tenait enchaînés, ainsi que nous le disions plus haut, aux pieds du lit des mourants, et qui furent arrachés de ce sanctuaire de la douleur, pour être sommairement fusillés.

Ils furent exécutés pendant la nuit, à la lueur tremblante d'une lanterne, comme si les assassins eussent craint que, pendant le jour, le soleil ne se voilât, pour ne pas assister, spectateur impassible, à la perpétration d'un crime aussi horrible.

Enfin, ils furent exécutés par le général Leonardo Marquez, conformément aux ordres qu'il en avait reçus de Mr. Miramon, ainsi que cela résulte des pièces suivantes publiées, par ordre du gouvernement, le 11 avril de l'année dernière.

“ Ministère de la Justice et de l'Instruction Publique.

“ Je soussigné, Ramon I. Alcaraz, secrétaire général du Ministère de la Justice et de l'Instruction Publique, certifie, qu'il existe dans les archives du sus dit Ministère, un document original qui y a été déposé par le juge de la 7^e chambre criminelle, chargé de faire une enquête sur les assassinats de Tacubaya, et que le sus dit document, écrit tout entier de la main de Mr. Miguel Miramon, sur une feuille de petit papier portant le chiffre de Madame *Concepcion Lombardo de Miramon*, est conçu ainsi qu'il suit :

“ Général en chef de l'armée nationale.

“ Excellence.

“ Ce soir même, et sous la plus stricte responsabilité de V. E. vous ferez passer par les armes tous les prisonniers appartenant à la classe des officiers subalternes et supérieurs, et vous m'adresserez un état indiquant le nombre de tous ceux qui auront éprouvé ce sort.

“ Dieu et loi.—Mexico, le 11 avril 1859.

“ Signé.—MIRAMON

“ Et plus bas :

“ A S. E. le général de division commandant en chef de l'armée, d'opérations, D. Leonardo Marquez ; . . . Tacubaya.”

“ Certifié conforme à l'original.

“ Mexico, le 11 avril 1861.

Signé. RAMON I. ALCARAZ.¹

Nous n'examinerons pas ici le quel des deux, de Marquez ou de Miramon est le plus coupable ; ni si les infortunés médecins étaient com-

¹ Voici le texte espagnol de ces deux documents.

“ Ministerio de Justicia é Instruccion pública.

“ Ramon I. Alcaraz, oficial mayor del Ministerio de Justicia é Instruccion pública,—Certifico: que en este ministerio existe un documento original, entregado por el juez 7^o de lo criminal, encargado de la causa que se está formando en averiguacion de los asesinatos de Tacubaya, escrito todo de puño y letra de D. Miguel Miramon, en un pliego de papel fino chico con el timbre de *Concepcion Lombardo de Miramon*, y que á la letra dice :

“ General en gefe del ejército nacional.

“ Exmo. Sr.

“ En la misma tarde de hoy y bajo la mas estrecha responsabilidad de V. E. mandará sean pasados por las armas todos los prisioneros de la clase de oficiales y gefes, dándome parte del número de los que les haya cabido esta suerte.

“ Dios y ley. México, Abril 11 de 1859.

“ Signé: MIRAMON.

“ Es copia exacta de su original.

“ México, Abril 11 de 1861.

Signé. RAMON I. ALCARAZ.”

pris dans l'ordre de mort adressé le 11 avril 1859 par Miramon à Marquez, ou si celui-ci a outrepassé cet ordre en les faisant fusiller. Ce sont là des questions secondaires qui, devant une cour d'assises, prêteraient peut-être matière à un avocat pour invoquer, en faveur de son indigne client, le bénéfice des circonstances atténuantes; mais devant la conscience indignée elles ne changent rien à la nature du crime commis par leur ordre. Tout deux, Miramon aussi bien que Marquez, celui-ci aussi bien que celui-là, doivent compte à l'humanité du sang versé dans cette horrible nuit; le premier pour avoir exécuté les assassinats; le second pour les avoir commandés: ou, s'ils furent commis sans son ordre, ce qui nous paraît fort douteux, pour ne pas avoir fait immédiatement arrêter l'assassin, au lieu de présider au triomphe qui lui fut décerné le lendemain, au moment de son entrée dans la capitale. Passons donc et voyons l'effet que produisit sur le gouvernement anglais la nouvelle de ces infâmes boucheries.

Non seulement les Ministres de France et d'Angleterre ne firent rien pour s'opposer aux assassinats dont nous venons de parler; non seulement ils ne firent aucune protestation quand ils en furent instruits, mais même ils ne daignèrent pas en parler dans leur correspondance avec leurs gouvernements; et si le cabinet de saint James en fut informé, ce fut uniquement parceque, au nombre des victimes, il y avait un médecin, d'origine anglaise, le docteur John Seferino Duval.

Mais si les Ministres de France et d'Angleterre s'étaient entendus pour garder le silence en cette circonstance, l'administration réactionnaire comprenait trop combien elle avait outrepassé les limites de ce qui pouvait lui être permis, pour ne pas devancer les justes reproches qu'on était en droit de lui adresser; aussi, dès le 30 juin, elle avait ordonné à son agent à Londres, Mr. Th. Murphy, de déposer entre les mains du Ministère, une plainte contre la conduite tenue, pendant le siège, par MM. G. Mathews et Frédéric Glennie, le premier secrétaire de la légation, et le second consul du gouvernement anglais à Mexico.

Mr. Murphy demanda donc une entrevue à Mr. Seymour Fitz-Gerald, et celui-ci, loin d'écouter ses doléances, lui déclara au contraire avec toute l'indignation d'un honnête homme, ce que le gouvernement

anglais pensait des assassinats commis le 11 avril à Tacubaya, et lui signifia, ainsi que nos lecteurs pourront s'en assurer par la dépêche suivante, que le gouvernement de Mexico aurait à payer une indemnité à la veuve de Duval, faute de quoi le gouvernement anglais reconnaîtrait le gouvernement constitutionnel.

Voici cette dépêche:

Légation Mexicaine

près de S. M. B.

N.º 16.

Réservée.

Très-importante.

Londres 29 Juin 1859.

Excellence.

.....
"J'ai eu une conférence avec M. Seymour Fitz-Gerald, sur le contenu de la lettre très-réservée de V. E. num. 7, en date du 30 avril dernier, relativement à la conduite de M. G. Mathews, secrétaire de la légation Britannique à Mexico, et à celle du consul anglais, Mr. Frédéric Glennie, pendant l'occupation de Tacubaya et des environs de la capitale par les forces de M. Dégollado.

"M. Seymour Fitz-Gerald m'a répondu qu'il était peu opportun de ma part de faire des plaintes au gouvernement de S. M. quand il avait entre les mains une représentation écrite par un négociant de Mexico (il n'a pas voulu me dire son nom), concernant M. John Duval, sujet de S. M. B., qui, en compagnie de plusieurs autres étrangers et nationaux, aurait été assassiné de la manière la plus cruelle, la plus inhumaine et la plus honteuse, par ordre des autorités de Mexico; uniquement parce qu'on les avait trouvés pansant les blessés de Tacubaya, comme c'était leur devoir en qualité de chirurgiens.— Il a ajouté que jamais le gouvernement de S. M. n'avait eu connaissance d'actes aussi barbares, aussi indignes d'un peuple qui a la prétention de passer pour civilisé et qui méritent l'exécration de l'univers entier; et il a terminé en disant que le gouvernement de S. M. était résolu à exiger une grande réparation, une forte

indemnité qui devra immédiatement être payée à la veuve de Duval, car dans le cas contraire, *il reconnaîtrait immédiatement le gouvernement constitutionnel*.....

“Signé: TH. MURPHY.”

“A S. E. le Ministre des Relations Extérieures à Mexico.”

Cette conversation dut, en effet, être suivie d'ordres péremptoires, car à la date du 4 août suivant, c'est-à-dire, trois ou quatre jours après l'arrivée du courrier qui apportait cette dépêche de Mr. Murphy; Mr. Otway, faisant trêve pour un instant à sa nonchalance habituelle, nous tenons à rester poli, adressait lui-même, à Mr. Muñoz Ledo, une note dans laquelle, à travers les circonlocutions en usage dans les documents diplomatiques, on voyait poindre, enfin, quelques doutes, sur la légitimité du gouvernement imposé par le coup d'Etat.

Légation de S. M. Britannique.

“ Mexico 4 août 1859.

“ En conséquence des instructions qu'il vient de recevoir de son gouvernement, le soussigné, M. P. de S. M. B. a l'honneur d'adresser à S. E. D. Octaviano Muñoz Ledo, Ministre des Relations Extérieures de Mexico, la note suivante relative à un événement d'un telle importance, que ses instructions sont à cet égard des plus claires et des plus précises.

“ En conséquence, le soussigné croit devoir déclarer à S. E. que cette note n'est pas seulement une opinion personnelle émanant de lui, mais que chacune des paroles qui y sont contenues, a tout le poids et l'importance que lui donne l'interprétation exacte des désirs et des intentions du gouvernement Britannique.

“ Celui-ci a appris par divers conduits aussi sûrs que véridiques, les détails de l'exécution qui a eu lieu à Tacubaya, à la suite d'un

triomphe obtenu par les troupes du gouvernement, au mois d'avril dernier, sur les forces constitutionnelles, et il a pensé que le soussigné, en sa qualité de Ministre Britannique ne pouvait hésiter à adresser une protestation énergique d'indignation contre elle. On lui ordonne donc de la faire spécialement sur l'exécution de M. Duval.

“ C'est à cette occasion que le soussigné se dirige en ce moment au gouvernement suprême, attendu qu'il a des preuves abondantes que ce malheureux fut assassiné au moment où il exerçait sa profession de médecin; et que bien qu'accidentellement il fut citoyen des Etats-Unis, il était réellement né anglais, et n'avait jamais renoncé, ni par ses paroles, ni par ses actes à la protection de son pays.

“ En conséquence, on ordonne au soussigné d'exiger du gouvernement mexicain l'unique satisfaction qu'il est en son pouvoir de donner, c'est-à-dire, une somme d'argent pour le soutien de la veuve de M. Duval.

5,000 livres sterling, ou 25,000 piastres, ne pourront à la vérité consoler madame veuve Duval, mais elles pourront alléger la misère à la quelle elle est réduite par suite de la mort malheureuse de son mari; et le soussigné a l'honneur de demander pour elle cette somme au gouvernement suprême, en ajoutant que si elle ne se paye pas immédiatement, il devra probablement fermer sa légation.

“ Le gouvernement de S. M. a d'abord hésité à donner ce pas décisif, attendu qu'il est très-difficile de juger d'après les règles ordinaires des majorités, aussi bien que par la position territoriale, le quel des deux partis que se disputent l'empire, possède les meilleurs titres pour être reconnu en qualité de *gouvernement de fait* de la République; il a ensuite douté qu'il ait bien fait de donner une préférence non interrompue à celui dont S. E. M. Muñoz Ledo est l'organe; et dans les circonstances présentes, il aurait une véritable répugnance à partager l'espèce de responsabilité qui lui échoierait indirectement en continuant à entretenir des relations amicales avec un parti qui, non seulement, est capable au moment du triomphe d'actions telles que l'exécution de M. Duval, mais qui, après le

triomphe, refuserait de réparer les maux causés par sa fureur, ainsi que l'exigent l'honneur et la justice.

“ Le soussigné &c.

Signé, C. OTWAY.

“ A S. E. D. Octaviano Muñoz Ledo, Ministre des Relations extérieures.—Mexico.”

Ainsi le gouvernement Anglais, éclairé, quoique un peu tard, par les assassinats de Tacubaya, sur la moralité des héros du coup d'Etat, en était déjà arrivé aux regrets, et se considérait *responsable*, jusqu'à un certain point, des conséquences de ces atrocités, dans le cas où le parti qui les avait commises refusant de réparer, autant que cela dépendait de lui, les maux causés par la fureur des siens, il continuerait à entretenir avec ce parti des relations amicales. Ce fait parle assez haut pour se passer de tout commentaire: nous nous contentons de le soumettre purement et simplement au gouvernement français, et nous le laissons libre de juger par lui-même de ce que l'on eut pensé à Londres, en voyant un général anglais recevoir un des assassins de Tacubaya, Marquez, dans son camp, et en faire un des soutiens de la cause qu'il serait venu protéger en ce pays.

Quant au gouvernement dont il s'agit, il était alors trompé par son Ministre, M. Otway, puisque cet agent n'avait pas même daigné l'instruire des horribles boucheries du 11 avril, et qu'il ne fut informé des circonstances qui avaient accompagné l'assassinat de M. Duval, que par une correspondance étrangère à la légation (voir la dépêche de M. Murphy). La réclamation de son Ministre eut le sort que devait avoir une pièce écrite par un homme qui temporisait pour le moins, s'il ne lui était entièrement acquis, avec le parti contre lequel il réclamait. On éluda sa demande sous prétexte que M. Duval n'était pas anglais mais américain, ce qui était matériellement faux puisque, sur une demande du gouverneur de Coahuila et Nuevo Leon, datée du 26 avril 1857; la quelle demande contenait à la fois l'énoncé de son nom et de sa nationalité anglaise; on lui avait délivré à Mexico, le 14 mai suivant, une carte de sûreté, inscrite au fo. 125 du registre des dites cartes, et portant le numéro 6,642. Puis M. Otway faiblit, le gou-

vernement anglais fit comme lui, et ce ne fut qu'en 1861, sous le ministère de M. Zarco, que se termina cette affaire, au moyen d'une gratification de 25,000 piastres donnée à Madame veuve Duval.

APPENDICE.

Les assassins avaient tellement hâte d'accomplir leur infâme besogne, que sur le moindre soupçon, ils arrêtaient et faisaient fusiller les hommes les plus innocents, sans même avoir égard à leur nationalité

Au nombre de ceux qui faillirent devenir leur victime, était un anglais, Mr. Georges Silley, ouvrier honnête et laborieux établi à Tacubaya qui, seulement, pour avoir vendu quelques objets aux assiégeants, fut arrêté immédiatement après la victoire des prétendus défenseurs de l'ordre, et allait être mis à mort, en dépit de l'intervention du ministre de sa nation, si par un heureux hasard, il n'eût été sauvé par un concours de circonstances extraordinaires que nous allons brièvement exposer.

Cet individu conduit prisonnier dans la capitale le lendemain des massacres, rencontra par hasard sur son chemin le consul d'Angleterre, Mr. Glennie, et implora sa protection pour le sauver du péril où il se trouvait. Mr. Glennie rendit compte de cette arrestation au Ministre de sa nation, M. Otway, et celui-ci, adressa *officieusement* la lettre suivante à M. Manuel Diez de Bonilla, Ministre des relations étrangères du gouvernement de Mexico, pour lui recommander son compatriote, dans le cas où il serait innocent, et, dans le cas contraire, lui demander qu'il ne fût pas exécuté avant de s'être assuré de sa culpabilité.

LÉGATION D'ANGLETERRE.

Mexico, 12 avril 1859.

Mon estimable ami:

“ Je viens de recevoir en rentrant chez moi, à six heures et demie,